

Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III

Depuis le 1er janvier 2013, le BSIF exige que les institutions financières canadiennes gèrent et rendent compte des fonds propres réglementaires, et ce, conformément à un nouveau cadre de gestion des fonds propres communément appelé les accords de Bâle III. Les nouvelles exigences en matière de divulgation de la composition des fonds, Divulgation au titre du ratio de levier, Exigences en matière de paramètres clés (au niveau du groupe consolidé) propres au titre du troisième pilier de Bâle III sont conçues pour améliorer tant bien la transparence que la comparabilité de la situation du capital de la Banque. Le tableau suivant est conforme au modèle fourni dans l'avis concernant le troisième pilier de Bâle III émis par le BSIF en novembre 2023 pour les banques autres que les banques d'importance systémique nationale (BISN).

Des informations financières supplémentaires publiées peuvent être consultées dans les Données financières du BSIF pour les banques. Site web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/data-forms/financial-data/financial-data-banks>).

1. Composition du capital

(En milliers de dollars CA)

Modèle modifié des informations à fournir concernant les fonds propres – T2 2024		T
Actions ordinaires et assimilées de T1 : réserves et instruments		
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent s'il ne s'agit pas de sociétés par actions) en plus des stocks excédentaires	438 913 \$
2	Bénéfices non répartis	298 609 \$
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	(4 846) \$
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant les ajustements réglementaires	732 676 \$
Actions ordinaires et assimilées de T1 : ajustements réglementaires		
10	Actifs d'impôt différé, excluant les actifs découlant de différences temporaires (nets du passif d'impôt différé admissible)	(8 020) \$
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires de T1	(8 020) \$
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	724 656 \$
Autres fonds propres de T1 : instruments		
45	Fonds propres de T1 (T1 = CET1 + AT1)	724 656 \$
Fonds propres de catégorie 2 : instruments financiers et provisions		
50	Réserves collectives	10 220 \$
51	Fonds propres de T2 avant les ajustements réglementaires	10 220 \$
Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires apportés aux fonds propres de T2	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	10 220 \$
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	734 876 \$
60	Total des actifs pondérés des risques	2 886 414 \$
60a	Ajustement de la valorisation du crédit (CVA) Actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	109 014 \$
Ratios de fonds propres		
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	25,09 %
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	25,09 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	25,44 %
Ratio cible du BSIF		
69	Ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1	7,0 %
70	Ratio cible des fonds propres de T1	8,5 %
71	Total du ratio cible des fonds propres	10,5 %

2. Divulcation au titre du ratio de levier

Cadre du ratio de levier — T2 2024			
Expositions au bilan		T	T-1
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	3 618 996 \$	3 994 612 \$
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan en vertu du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(8 962) \$	(8 962) \$
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT)	3 610 034 \$	3 985 650 \$
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	75 935 \$	77 032 \$
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	116 199 \$	84 190 \$
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-
11	Total des expositions sur dérivés	192 134 \$	161 222 \$
Expositions sur opérations de financement par titres			
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	2 403 874 \$	1 591 199 \$
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	-	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-
16	Total des expositions sur opérations de financement par titres	2 403 874 \$	1 591 199 \$
Autres expositions hors bilan			
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	913 254 \$	944 622 \$
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(66 684) \$	(66 414) \$
19	Postes hors bilan	846 570 \$	878 208 \$
Fonds propres et expositions totales			
20	Fonds propres de catégorie 1	724 656 \$	705 129 \$
21	Total des expositions	7 052 612 \$	6 616 280 \$
Ratio de levier			
22	Ratio de levier – Bâle III	10,28%	10,66%

3.Exigences en matière de paramètres clés (au niveau du groupe consolidé)

Modèle KM1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)		Juin- 24	mars-24	déc-23	sep-23	Juin-23
Capital disponible (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	724 656	705 129	706 520	691 022	667 978
2	Catégorie 1	724 656	705 129	706 520	691 022	667 978
3	Capital total	734 876	715 323	712 839	697 130	675 678
Actifs pondérés (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	2 886 414	2 837 678	2 791 967	2 994 742	2 740 988
Ratios de fonds propres basés sur le risque en pourcentage des AP						
5	Ratio CET1 ()	25,09	24,85	25,31	23,07	24,37
6	Ratio de catégorie 1 ()	25,09	24,85	25,31	23,07	24,37
7	Ratio de capital total ()	25,44	25,21	25,53	23,28	24,65
Exigences supplémentaires de coussin CET1 en pourcentage des						
8	Exigence de coussin de conservation des fonds propres (2 5 à partir de 2019) ()	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
9	Exigence de coussin contracyclique ()	-	-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires des banques G-SIB et/ou D-SIB () [Non applicable pour les SMSB]					
11	Total des exigences de coussin spécifique CET1 des banques () (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
12	CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de capital de la banque ()*	20,6	20,35	20,81	18,57	19,57
Ratio de levier Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition au ratio de levier de Bâle III	7 052 611	6 616 280	6 679 006	6 749 008	6 301 231
14	Ratio de levier Bâle III (ligne 2/ligne 13)	10,28	10,66	10,58	10,24	10,6

*Calculé comme la ligne 5 moins l'exigence minimale de CET1 de 4,5